



Mon-Droguiste.Com
39 Bis Rue Du Moulin Rouge
10150 Charmont Sous Barbuise
Tél : +33.(0)3.25.41.04.05
Email : contact@mon-droguiste.com
Web : www.mon-droguiste.com

BORAX DECAHYDRATE
Page 1/9

Révision du 22/10/2020
Version n° 2.0

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

1. Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit :	BORAX DECAHYDRATE
Référence :	B763, B764
N° CAS :	1303-96-4
N° REACH :	01-2119490790-32-XXXX
N° index :	005-011-01-1

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange

Utilisations identifiées :	Fabrication de : céramique, détergent, verre borosilicaté, fibre de verre isolant, colle d'amidon.
Utilisations déconseillées :	Pas d'informations disponibles.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité



Mon-Droguiste.Com
39 Bis Rue Du Moulin Rouge
10150 Charmont Sous Barbuise
Tél : +33.(0)3.25.41.04.05
Email : contact@mon-droguiste.com
Web : www.mon-droguiste.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro :	+33 (0)1 45 42 59 59 - Centre Orfila France (disponible 7j/7 et 24h/24)
----------	---

2. Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification en accord avec la réglementation (EC) N° 1272/2008.

Toxicité pour la reproduction	Catégorie 1B	H360FD	Concentration ≥ 8.5%
Lésions oculaires graves/Irritations oculaires	Catégorie 2	H319	Concentration ≥ 10.0%

Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

2.2. Éléments d'étiquetage

Pictogrammes :	
Mention d'avertissement :	DANGER
Mentions de danger :	H319 - Provoque une sévère irritation des yeux H360FD - Peut nuire à la fertilité. Peut nuire au fœtus.
Conseils de prudence :	P201 - Se procurer les instructions avant utilisation. P202 - Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage. P305+P351+P338 – EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. P308+P313 – En cas d'exposition prouvée ou suspectée : Consulter un médecin. P405 – Stocker sous clef.

2.3. Autres dangers

Réservé aux utilisateurs professionnels.

Situation d'urgence	Le BORAX est une substance blanche inodore, en poudre ou granulaire, qui n'est pas inflammable, combustible ou explosive, et qui a une toxicité aiguë par voie orale et cutanée faible.
Effets potentiels sur la santé	L'inhalation est la voie d'exposition la plus importante dans les milieux professionnels et autres. L'exposition cutanée ne constitue généralement pas une préoccupation, car le BORAX est mal absorbé par une peau intacte.
Inhalation	Une légère irritation occasionnelle du nez et de la gorge peut survenir par inhalation de poussières de BORAX à des niveaux supérieurs à 10 mg/m ³ . Le décahydrate de borax a une faible toxicité aiguë par inhalation.
Contact oculaire	Le BORAX provoque des irritations oculaires graves.
Contact avec la peau	Le décahydrate de borax ne cause pas d'irritation sur une peau intacte, car il a une faible toxicité aiguë par voie cutanée.
Ingestion	Les produits contenant du BORAX ne sont pas destinés à être ingérés. Le BORAX a une faible toxicité aiguë. De petites quantités (par exemple une cuillère à café) avalées accidentellement ne sont pas susceptibles de provoquer des effets. Avaler des quantités plus grandes que cela peut provoquer des symptômes gastro-intestinaux.
Reproduction/Développement	Des études d'ingestion à haute dose sur différentes espèces d'animaux indiquent que les borates causent des effets sur la reproduction et le développement. Une étude humaine d'exposition occupationnelle à la poussière de borate ne révèle pas d'effets néfastes sur la reproduction. Une étude épidémiologique et un rapport de révision par les pairs d'études épidémiologiques antérieures conduits en Chine n'ont pas révélé d'effets négatifs du bore sur la fertilité humaine. Une étude conduite en Turquie sur une population de personnes travaillant dans les mines et exposées au bore indique que les teneurs moyennes dans le sang du groupe le plus exposé est ~6 et ~9 fois plus faible que la dose dérivée sans effet du bore dans le sang pour les effets sur le développement et reprotoxiques, respectivement, chez le rat. D'après ces résultats, aucun effet néfaste sur les indicateurs de reproduction découlant d'une exposition au bore n'a été observé chez l'homme.
Effets écologiques potentiels	D'importants volumes de BORAX peuvent être nocifs pour les plantes et les autres espèces. Il convient donc de réduire au minimum le rejet dans l'environnement.
Signes et symptômes d'une Exposition	Des symptômes de surexposition accidentelle au décahydrate de borax ont été associés à l'ingestion ou l'absorption par le biais de surfaces importantes de peau abimée. Ces symptômes peuvent inclure des nausées, des vomissements, et une diarrhée, avec des effets retardés de rougeur et de desquamation de la peau (voir la section 11).

3. Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Formule :	Na ₂ B ₄ O ₇ ·10H ₂ O
Poids moléculaire :	
N° CAS :	1303-96-4
N° REACH :	01-2119490790-32-XXXX
N° index :	005-011-01-1

Composants dangereux Classification selon l'ordonnance (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Nom de la substance	Concentration	Identificateur
Borax decahydrate (Sodium tetraborate decahydrate, disodium tetraborate decahydrate, borax)	>99.9 %	N° CAS : 1303-96-4 N° CE : 215-540-4 N° index : 005-011-01-1 N° REACH : 01-2119490790-32-XXXX

Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

4. Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

En cas d'inhalation :	Si des symptômes tels qu'une irritation du nez ou de la gorge sont observés, déplacer à l'air frais.
En cas de contact avec les yeux :	Utiliser un rince-œil ou de l'eau claire pour nettoyer les yeux. Si l'irritation persiste pendant plus de 30 minutes, consulter un médecin.
En cas de contact avec la peau :	Aucun traitement nécessaire car le BORAX ne provoque pas d'irritation de la peau intacte, il a une faible toxicité aiguë par voie cutanée.
En cas d'ingestion :	Si de grandes quantités sont avalées (plus d'une cuillère à café), contacter immédiatement un médecin ou un centre antipoison.

4.2. Symptômes/effets les plus importants, aigus ou retardés

Données non disponible.

4.3. Indication des soins médicaux immédiats et traitements particuliers suite à une exposition

Une observation est requise seulement dans le cas de l'ingestion par un adulte de moins de 9 grammes de décahydrate de borax. Dans les cas d'ingestion excédant 9 grammes, maintenir une fonction rénale adéquate et administrer des liquides. Un lavage gastrique n'est recommandé que pour des patients symptomatiques. L'hémodialyse doit être réservée pour les cas d'ingestion aiguë massive ou pour les patients souffrant d'insuffisance rénale. Les analyses de bore dans l'urine et dans le sang ne sont utiles que pour documenter l'exposition et ne doivent pas être utilisées pour évaluer la sévérité de l'empoisonnement ou pour guider le traitement (voir en section 11).

5. Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyen d'extinction

Tous les moyens d'extinction sont appropriés pour les incendies à proximité.

5.2. Dangers spécifiques résultant de la substance ou du mélange

Le BORAX n'est pas inflammable, non combustible ou explosif. Le produit lui-même est ignifuge.

5.3. Conseils aux pompiers

Données non disponible.

6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence

Éviter la formation de poussière. En cas d'exposition à un niveau prolongé ou élevé à des poussières en suspension dans l'air, porter un appareil respiratoire conformément à la législation nationale.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Le BORAX est un produit blanc soluble dans l'eau qui peut, à des concentrations élevées, endommager les arbres ou la végétation par absorption des racines.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Déversement au sol

Passer l'aspirateur, pelleter ou balayer le produit et placer dans des conteneurs pour l'élimination conformément aux réglementations locales applicables. Éviter la contamination des plans d'eau pendant le nettoyage et l'élimination. Aucun équipement de protection individuelle n'est nécessaire pour nettoyer les déversements terrestres.

Déversement dans l'eau

Dans la mesure du possible, retirer tous les contenants intacts de l'eau. Informer les autorités locales de l'eau qu'aucune des eaux affectées ne doit être utilisée pour l'irrigation ou pour le captage d'eau potable jusqu'à la dilution naturelle ramène la valeur du bore à son niveau de fond environnemental normal.

6.4. Référence aux autres sections

Voir mesures de protections sous chapitre 7 et 8.

7. Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Afin de maintenir l'intégrité de l'emballage et de minimiser l'agglomération du produit, les sacs doivent être manipulés selon le principe du premier entré, premier sorti. De bonnes procédures d'entretien ménager et de prévention de la poussière doivent être suivies pour minimiser la génération et l'accumulation de poussière. Votre fournisseur peut vous conseiller sur une manipulation sûre, veuillez contacter le fournisseur.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Aucune précaution de manipulation particulière n'est requise, mais un stockage intérieur sec est recommandé. Pas d'exigences spécifiques. Fournir une ventilation appropriée et stocker les sacs de manière à éviter tout dommage accidentel. Le produit doit être tenu à l'écart des agents réducteurs puissants.

7.3. Utilisation(s) particulière(s)

Le produit doit être tenu à l'écart des agents réducteurs forts.

8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition professionnelle (VLEP)

Substance:	Disodium tetraborate decahydrate			
CAS N°	1303-96-4			
	Valeur limite (8h)		Valeur limite (Court terme)	
	ppm	mg/m3	ppm	mg/m3
Autriche		5		
Belgique		2		6
Danemark		2		4
France		5		
Allemagne (DFG)		0.75 mg/m3 aérosol inhalable (1)		0.75 mg/m3 aérosol inhalable (1) (2)
Irlande		5		
Pologne		0.5		2
Espagne		5		6
Suède		2		5 (1)
Suisse		5 aérosols inhalables		5 aérosols inhalables
Royaume-Uni		5		

Source : IFA Institut für Arbeitsschutz der Deutschen Gesetzlichen Unfallversicherung

Remarques :

Allemagne (DFG) : (1) Calculé en bore.

(2) Valeur moyenne de 15 minutes en cas d'apparition simultanée d'acide borique et de tétraborates compte 0.75 mg/m3 calculé en bore.

Suède (1) Valeur moyenne pour 15 minutes.

Les limites d'exposition professionnelle aux poussières (totales et respirables) sont traitées par l'OSHA, Cal OSHA et l'ACGIH comme « Particules non classées ailleurs » ou « Poussières nuisibles ».

ACGIH/TLV 10mg/m3
Cal OSHA/PEL 10mg/m3
OSHA/PEL (total dust) 15mg/m3
OSHA/PEL (respirable dust) 5mg/m3

Valeur DNEL

Motif d'exposition	Type d'effet	Voie d'exposition	Valeur DNEL
DNELs pour les travailleurs			
Aigüe	Local	Inhalation	22.3mg/m3
Long terme	Systémique	Inhalation	12.8 mg/m3
Long terme	Systémique	Cutanée	42478 mg/jour
DNELs pour le grand public			
Aigüe	Systémique	Orale	1.5 mg/kg pc/jour
Aigüe	Local	Inhalation	22.3 mg/m3
Long terme	Systémique	Cutanée (externe)	303.5 mg/kg pc/jour
Long terme	Systémique	Cutanée (systémique)	1.5 mg/kg pc/jour
Long terme	Systémique	Inhalation	6.5 mg/m3
Long terme	Systémique	Orale	1.5 mg/kg pc/jour
Long terme	Local	Inhalation	22.3 mg/m3

Source : Chemical Safety Report of disodium tetraborate anhydrous

Valeurs PNEC

PNEC eau douce, eau de mer	1.35 mg B/L
PNEC aqua intermittent	9.1 mg B/L
PNEC sédiment d'eau douce, sédiment eau de mer	1.8 mg B/kg poids sec des sédiments
PNEC sol	5.4 mg B/kg poids sec du sol
PNEC STP	1.75 mg B/L

Source : Chemical Safety Report of disodium tetraborate, anhydrous

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles d'ingénierie appropriés

Maintenir la concentration aéroportée en dessous des normes d'exposition professionnelle.

Utiliser une ventilation locale par aspiration pour maintenir les concentrations de poussière de borax decahydre aéroportée sous les niveaux d'exposition permis. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail. Enlever et laver les vêtements contaminés.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Les mesures de protection individuelle devraient être préférées en tenant compte de la directive 89/966 / CEE du Conseil et de la norme CEN appropriée.

Protection des voies respiratoires

En cas d'une exposition prolongée à la poussière, porter un respirateur personnel conforme à la législation nationale (référer à la norme CEN appropriée)

- Protection des yeux et des mains

Les lunettes anti-éclaboussures et les gants ne sont pas requis pour les expositions industrielles normales, mais peuvent être justifiés si l'environnement est excessivement poussiéreux.

9. Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

a) Aspect :	Solide cristallin, blanc
b) Odeur :	Indolore
c) Seuil olfactif :	données non disponibles
d) pH :	9,2 (solution de 1,0%)
e) Point de fusion/point de congélation :	Fusion : 74°C Congélation : données non disponibles
f) Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition :	1575°C
g) Point d'éclair :	Ininflammable
h) Taux d'évaporation :	données non disponibles
i) Inflammabilité (solide, gaz) :	données non disponibles
j) Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité :	données non disponibles
k) Pression de vapeur :	données non disponibles
l) Densité de vapeur :	données non disponibles
m) Densité relative :	1,71-1,73 à 20°C
n) Solubilité(s) :	dans l'eau 49,7% à 20°C ; 65,6% à 100°C
o) Coefficient de partage: n-octanol/eau :	données non disponibles
p) Température d'auto-inflammabilité :	données non disponibles
q) Température de décomposition :	320°C
r) Viscosité :	Cinétique : données non disponibles Dynamique : : données non disponibles
s) Propriétés explosives :	Non explosif
t) Propriétés comburantes :	données non disponibles

9.2 Autres informations

Poids moléculaire

381,37

10. Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Le borax décahydrate est un produit stable.

10.2. Stabilité chimique

Le borax décahydrate est un produit stable sous conditions normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Une réaction avec des agents réducteurs forts tels que les hydrures métalliques, l'anhydride acétique ou les métaux alcalins entraînant la formation de gaz hydrogène pouvant créer un risque d'explosion.

10.4. Conditions à éviter

Éviter tout contact avec des agents réducteurs.

10.5. Matières incompatibles

Éviter tout contact avec des agents réducteurs forts tels que les hydrures métalliques, l'anhydride acétique ou les métaux alcalins.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Pas d'informations disponibles

11. Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Faible toxicité orale aiguë; LD50 > 2500 mg/kg de poids corporel. Matériau d'essai: disodium tétraborate anhydre.

Corrosion / irritation cutanée

Toxicité orale aiguë faible; LD50 chez les lapins de plus de 2000 mg/kg de poids corporel. Le décahydrate de borax est faiblement absorbé par une peau intacte. Non irritant.

Lésions oculaires graves / irritation oculaire

Le décahydrate de borax provoque une irritation grave des yeux.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Le décahydrate de borax n'est pas un sensibilisant cutané.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Le décahydrate de borax n'est pas mutagène.

Cancérogénicité

Le décahydrate de borax n'est pas cancérigène.

Toxicité pour la reproduction

Des études d'alimentation à haute dose sur le rat, la souris et le chien, ont démontré des effets sur la fertilité et les testicules. Des études à haute dose sur le rat, la souris et le lapin démontrent des effets sur le développement du fœtus comprenant une perte de poids foetal et des variations mineures du squelette. Les doses administrées étaient plusieurs fois celles auxquelles les humains seraient normalement exposés. Bien que le bore ait démontré des effets adverses sur la reproduction chez des animaux de laboratoire mâles, il n'existe aucune évidence tangible d'effets sur la reproduction des mâles attribuables au bore dans des études portant sur des travailleurs soumis à de forts niveaux d'exposition. Des études épidémiologiques sur l'homme ne démontrent aucune augmentation des maladies respiratoires dans les populations professionnelles soumises à des expositions chroniques de poussière de borates. Une étude épidémiologique dans des conditions d'exposition professionnelle normale aux poussières de borate n'indique aucun effet sur la fertilité. Une étude conduite en Turquie sur une population de personnes travaillant dans les mines et exposées au bore indique que les teneurs moyennes dans le sang du groupe le plus exposé est ~6 et ~9 fois plus faible que la dose dérivée sans effet du bore dans le sang pour les effets sur le développement et reprotoxiques, respectivement, chez le rat. D'après ces résultats, aucun effet néfaste sur les indicateurs de reproduction découlant d'une exposition au bore n'a été observé chez l'homme.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Pas d'informations disponibles.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée.

Pas d'informations disponibles.

Danger d'inhalation

Le décahydrate de borax n'a aucun risque d'aspiration.

12. Informations écologiques

12.1. Toxicité

Le bore se trouve naturellement dans l'eau de mer à une concentration moyenne de 5 mg B/l et à une concentration de 1 mg B/l ou moins dans l'eau douce. Dans les solutions aqueuses diluées, le type de bore prédominant est l'acide borique indissocié. Pour convertir décahydrate de borax en bore (B) contenu équivalent, multiplier par 0,1134.

Phytotoxicité

Le bore est un micronutriment essentiel à la croissance saine des plantes ; il peut cependant être nocif pour les plantes sensibles au bore en quantités plus élevées. Il convient de minimiser la quantité de produits de borates rejetés dans l'environnement.

Toxicité pour les algues

Algue verte, *Pseudokirchneriella subcapitata* [10]
72-hr EC50 –biomasse = 40 mg B/L, ou 353 mg décahydrate de borax/L.

Toxicité pour les invertébrés

Daphnies, *Daphnia magna* [11]
48-hr LC50 = 133 mg B/L ou 1173 mg décahydrate de borax/L.

Toxicité pour les poissons

Poisson, Tête de boule, *Pimephales promelas* [12]
96-hr LC50 = 79,7 mg B/L ou 703 mg décahydrate de borax/L.

12.2. Persistance et dégradabilité

Le bore se trouve à l'état naturel et est omniprésent dans l'environnement. L'oxyde de bore se décompose dans l'environnement en borates naturels.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

N'est pas sujet à une bioaccumulation significative.

12.4. Mobilité dans le sol

Le produit est soluble dans l'eau et s'infiltré facilement dans un sol normal.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Pas de données disponibles.

12.6. Autres effets néfastes

Pas de données disponibles.

13. Mesures relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

De petites quantités de décahydrate de borax peuvent normalement être éliminées dans une décharge. Aucun traitement spécial d'élimination n'est requis, mais les autorités locales doivent être consultées pour ce qui concerne toute exigence locale spécifique. Il n'est pas recommandé d'envoyer des quantités de produit de l'ordre de la tonne dans les décharges. Une telle quantité de produit doit, dans la mesure du possible, faire l'objet d'une application appropriée.

14. Informations relatives au transport

Le décahydrate de borax n'a pas de numéro UN et n'est pas assujéti aux réglementations de transport international par rail, route, mer ou air

14.1. Numéro ONU

Non concerné.

14.2. Nom d'expédition des Nations Unies

Non concerné.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Non concerné.

14.4. Groupe d'emballage

Non concerné.

14.5. Dangers pour l'environnement

Non concerné.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non concerné.

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Non concerné.

15. Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Il faut noter que les borates ne sont pas dangereux dans des conditions normales de manutention et d'utilisation, et que, d'un autre côté, ils sont un nutriment essentiel aux plantes et que des recherches ont montré qu'ils jouent un rôle bénéfique sur la santé humaine. La classification CLP se base exclusivement sur des tests dans lesquels des animaux sont exposés à de hautes doses d'acide borique pour une longue période. Ces doses sont plusieurs fois supérieures à celles auxquelles les humains sont exposés dans des conditions normales de manutention et d'utilisation. En conséquence de quoi, une règle décisionnelle préventive a été énoncée par la Commission européenne. Bien que nous nous conformions au corpus législatif induit par cette décision, nous entendons poursuivre toutes les voies légales disponibles.

Clean Air Act (Protocole de Montréal)

Le décahydrate de borax n'est pas fabriqué avec des substances appauvrissant la couche d'ozone de classe I ou de classe II et n'en contient pas.

Listes des inventaires de produits chimiques

- U.S. EPA TSCA : 1303-96-4
- Canadian DSL : 1303-96-4
- EINECS : 215-540-4
- South Korea KECI : KE-03483
- Japan ENCS : MITI 1-69
- China IESCS : 1303-94-4
- New Zealand NZIoC : 1303-94-4
- Philippines PICCS : 1303-94-4
- Australia AICS : 1303-94-4

S'assurer que toutes les réglementations locales et nationales soient respectées.

Réglementation REACH de l'UE

Les tétraborates de disodium sont portés sur la liste candidate des substances très préoccupantes "SVHC" pour inclusion éventuelle dans l'Annexe XIV de la réglementation REACH 1907/2006 ("Liste des substances soumises à autorisation"). (18.06.2010-ED/30/2010).

Les tétraborates de disodium sont listés dans l'Annexe XVII de la réglementation REACH 1907/2006 (UE N° 109/2012) et leur usage dans les produits destinés aux consommateurs est restreint au-dessus de certaines limites de concentrations spécifiques. Noter que cette restriction s'applique uniquement aux produits destinés aux consommateurs et ne couvre pas leurs applications industrielles et/ou professionnelles. Les tétraborates de disodium peuvent être utilisés dans les produits destinés aux consommateurs sous des limites de concentration spécifiques (qui est $C \geq 8,5$ pour le borax décahydrate).

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

L'évaluation sur la sécurité chimique du décahydrate de borax (tétraborate de disodium décahydrate) a été entreprise dans le cadre de la réglementation REACH de l'UE.

16. Autres informations

Acronymes et abréviations :

- ADR** : Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route
- RID** : Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer
- IMDG** : International Maritime Code for Dangerous Goods
- IATA** : International Air Transport Association
- IATA-DGR** : Dangerous Goods Regulations by the "International Air Transport Association" (IATA)
- ICAO** : International Civil Aviation Organization
- ICAO-TI** : Technical Instructions by the "International Civil Aviation Organization" (ICAO)
- GHS** : Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals
- EINECS** : European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
- CAS** : Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)
- LC50** : Lethal concentration, 50 percent LD50 : Lethal dose, 50 percent

Mentions de danger et de prudence :

- H 360 FD : Peut nuire à la fertilité ou au fœtus.
- H319 : Provoque une sévère irritation des yeux.
- P201 : Se procurer les instructions avant utilisation.
- P202 : Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.
- P281 : Utiliser l'équipement de protection individuel requis.
- P264 : Se laver les yeux soigneusement après manipulation.
- P280 : Porter des gants de protection/des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/du visage.
- P308+P313 : En cas d'exposition prouvée ou suspectée : consulter un médecin.

P305+P351+P338 : EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées Continuer à rincer.

P337 + P313 : Si l'irritation oculaire persiste : consulter un médecin.

P405 : Garder sous clef.

P501 : Éliminer le contenu/réceptacle conformément aux réglementations locales.

La présente fiche de données de sécurité a été modifiée selon le règlement 453/2010 du 20 mai 2010 modifiant le règlement (CE) n o 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH).

Les mises à jour sont indiquées par 2 traits dans la marge.

Cette fiche complète les notices techniques d'utilisation mais ne les remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date indiquée. Ils sont donnés de bonne foi. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu.

Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Il prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation qu'il fait du produit.